

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize Octobre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoints présents :** M. BURETTE Guy, M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, M. LAVALLÉE Richard.

**Conseillère déléguée présente :** Mme LEMAIRE Corinne, M. LANCIEN Dominique.

**Conseillers présents :** Mme BERNARD GARCIA Catherine, Mme DUCHESNE Valérie, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme OBRY Edwige, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume, M. THROUDE Aurélien.

**Pouvoir(s) :** Mme DERONGS DUSSART Stéphanie à M. BERNARD Pascal  
Mme DUGARD Virginie à M. HUMBERT Tony  
M. FLEURY Jean-Luc à M. BURETTE Guy  
Mme BULKAEN Francine à Mme BERTOU Aline  
M. CHÉRON Julien à Mme LEMAIRE Corinne

**Secrétaire de séance :** Mme BERNARD GARCIA Catherine

### Approbation du compte rendu du 10/07/2020

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 10 Juillet 2020 est approuvé.

### Délibérations :

#### Projet de vidéo protection

Une présentation du projet de la vidéo protection sur la commune de Frenelles en Vexin réalisée par le référent sûreté a été faite par la Gendarmerie.

Au vu des différents vols et dégradations, Il est souhaitable de mettre en place de la vidéo protection sur notre territoire.

La commune de Frenelles en Vexin est traversée par 3 Départementales importantes, il s'agit aussi d'avoir un suivi de poursuite visuelle.

Nous pouvons prétendre à des subventions au titre de la DETR (30%) du Département (20%) et aussi au FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) qui peuvent aller jusqu'à 40%.

Les subventions cumulées ne peuvent pas dépasser 80%.

Catherine BERNARD GARCIA : Où vont les images qui sont recueillies par les caméras ?

Aline BERTOU : une pièce ainsi qu'un ordinateur seront entièrement dédiés à ce dispositif au sein des locaux de Boisemont.

Guillaume QUILLET : Mme Le Maire aura-t-elle un accès permanent aux images ?

Gendarmerie : Non, il faut qu'il y ait un dépôt de plainte ou une déclaration d'incident pour déclencher l'extraction des images.

Marie PLUVIOSE : Qui se chargera de l'extraction des images ?

Gendarmerie : Un référent sera nommé et formé afin de pouvoir faire cette manipulation.

Dominique LANCIEN : Ces images sont-elles valables juridiquement ?

Gendarmerie : Bien sûr les images sont valables devant un tribunal.

Guillaume QUILLET : Quelles est la portée des caméras ? Et est-ce que les images publiques peuvent compléter les images recueillies par des caméras privées ?

Gendarmerie : Cela dépend du prestataire et du matériel que vous choisirez. Pour une enquête les images publiques peuvent venir en complément des images prises par une caméra privée.

Marie PUVISOSE : Si dans l'avenir il y a une extension de la commune serait-il possible de mettre en place un CSU (Centre de Surveillance Urbain) ?

Gendarmerie : Il y a possibilité d'avoir des autorisations spécifiques pour désigner des élus d'astreinte pour qu'ils puissent visionner en temps réel les images sur une tablette dédiée à cet effet.

Guillaume QUILLET : Serait-il un poids de dissuasion en plus si nous installions des caméras factices en plus des vraies ?

Gendarmerie : Cela aurait un mauvais ratio coût /temps puisque il faudrait mobiliser un agent communal pour les installer et il faudrait avoir des « fausses » caméras de très bonne qualité pour ne pas attirer l'œil des délinquants.

Olivier GROUT : Comment les implantations des caméras ont été choisies ?

Gendarmerie : En priorité les abords des bâtiments publics ainsi que les axes routiers principaux.

Aurélien THROUDE : Va-t-il y avoir un abonnement pour l'entretien et à quel coût ?

Aline BERTOU : Oui il y aura un abonnement mais nous ne connaissons pas aujourd'hui le coût. Par ailleurs lors de la réunion pour la fibre, pour passer par les fourreaux de la fibre, le coût est de 500€ par caméra sur 20 ans.

Catherine BERANRD GARCIA : Combien cela va coûter à la commune ?

Aline BERTOU : le prix n'est pas encore défini, cela se situera entre 80 000 et 100 000€ sans les subventions.

Guillaume QUILLET : Avons nous une idée du montant des dégradations sur la commune ?

Aline BERTOU : non nous n'avons pas recensé tous les montants.

Aurélien THROUDE : Avons-nous une idée du pourcentage de diminution des actes de délinquances avec ce dispositif ?

Gendarmerie : Pour exemple sur Pacy sur Eure, il y a eu une baisse de 40% des actes de malveillance et une augmentation de 10% de résolution d'affaire.

Madame le Maire propose, de mettre en place la vidéo protection et de faire les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

### **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Un règlement intérieur est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants.

Madame le Maire propose de valider le règlement intérieur présenté (ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Tableau des postes/emplois et tableau des effectifs**

Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 28 emplois, en raison de la création de la commune nouvelle de Frenelles en Vexin,

Madame le Maire propose :

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif territorial	C	4	2 postes à 35 heures 1 poste à 40 heures/mois 1 poste à 21 heures (vacant)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique territorial	C	12	1 poste selon les besoins du service 2 postes à 20 heures 4 postes à 24 heures (2 vacants) 1 poste à 13 heures 30 mn 1 poste à 32 heures 30 mn 2 postes à 35 heures 1 poste à 25 heures/mois
Adjoint territorial d'animation	C	2	2 postes selon les besoins du service
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classes des écoles maternelles	C	1	1 poste à 28 heures
Contrat PEC	C	9	9 postes à 20 heures
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	

❖ **Tableau des effectifs et du temps de travail au 01/04/2020.**

Filière	Grade	Cat	Contrat	Temps de travail effectif	Effectif	ETP
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD	Selon le besoin du service	1	0.78
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD/PEC	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
Technique	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	32,30/35 <sup>ème</sup>	1	0.93
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	13,50/35 <sup>ème</sup>	1	0.39
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	24/35 <sup>ème</sup>	3	2.06
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	Selon les besoins du service	1	0.17
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	24/35 <sup>ème</sup>	1	0.69
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	20/35 <sup>ème</sup>	1	0.57
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	20/35 <sup>ème</sup>	2	1.14

		C	Contrat PEC*	20/35 <sup>ème</sup>	5	2.86
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	2	0.23
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	Titulaire CNRACL	28/35 <sup>ème</sup>	1	0.80
					<b>23</b>	<b>14.62</b>

❖ **Tableau des effectifs et du temps de travail au 01/10/2020.**

Filière	Grade	Cat	Contrat	Temps de travail effectif	Effectif	ETP
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	1	0.36
	Adjoint administratif territorial	C	Contrat en CDD ou PEC	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
Technique	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	32,30/35 <sup>ème</sup>	1	0.93
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire CNRACL	13,50/35 <sup>ème</sup>	1	0.39
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	24/35 <sup>ème</sup>	1	0.69
	Adjoint technique territorial	C	Titulaire <28H	Selon les besoins du service	1	0.17
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	24/35 <sup>ème</sup>	1	0.69
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDI	20/35 <sup>ème</sup>	1	0.57
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	35/35 <sup>ème</sup>	1	1
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	20/35 <sup>ème</sup>	1	0.57
	Adjoint technique territorial	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	1	0.15
			C	Contrat PEC*	20/35 <sup>ème</sup>	7
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Contrat en CDD	Selon les besoins du service	2	0.16
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé principal de 2ème classe	C	Titulaire CNRACL	28/35 <sup>ème</sup>	1	0.80
					<b>23</b>	<b>13.48</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

**Syndicat de voirie, Travaux rue Georges Lemée – Boisemont**

Suite à l'augmentation du projet de travaux de la rue Georges Lemée due au bureau d'étude qui a oublié de prendre en compte les eaux pluviales, nous devons reprendre une délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation de Madame le Maire ;

Considérant la commande des travaux de modernisation de voirie sur le domaine routier de Frenelles en Vexin sur la commune déléguée de Boisemont ;

Considérant qu'il s'agit d'équipements durables installés sur le domaine routier intercommunal ;

Considérant le montage financier proposé ci-dessous :

**Subvention :**  
**Travaux de modernisation « Rue Georges Lemée – Boisemont »**

FINANCEMENT	
FRENELLES EN VEXIN	71 684,30€ HT
SVVS	71 684,30€ HT
<b>MONTANT TOTAL avec révision coûts Marché Public</b>	<b>143 368,60€ HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Procédure d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la restauration scolaire**

Le marché à procédure adaptée pour la restauration scolaire arrive à échéance au 31/12/2020.

Celui-ci doit être relancé afin de choisir le futur prestataire.

Des critères plus en adéquation avec le circuit court et local seront demandés.

Madame le Maire propose de lancer le marché à procédure adaptée dès la fin du mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Dénomination de voirie et adresses postales**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Catherine GARCIA BERNARD : il n'y a aucune maison sur le chemin de l'empereur est-il nécessaire de le recenser ?

Aline BERTOU : oui il est nécessaire de le recenser.

Après délibération, à l'unanimité et à main levée, le Conseil Municipal :

**DECIDE**

**Article 1** : La création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

**Commune déléguée de Boisemont :**

N°133 : Chemin de La Heunière	VC 46 : Route de la Heunière	VC 238 : Rue de l'Église St Martin
RD 6014 : Route de Rouen	VC 49 : Route de Saussay	RD 152 : Rue Chéron
VC 29 : Route de la Hayette	RD 6014Bis : Route d'Etrépagny	VC 50 : Route du Château
VC 51 : Route du Haut Cruel		

**Commune déléguée de Corny :**

VC 26 : Rue de l'Église Ste Trinité	VC 800/30 et 31 : Résidence les Cottages
Impasse de l'Épinette	CR 14 : Chemin de l'Empereur

### **Procédure de reprise de sépultures au cimetière de Fresne L'Archevêque**

Le cimetière de la commune déléguée de Fresne l'Archevêque a de nombreuses sépultures dangereuses ou en état d'abandon, la responsabilité du Maire est engagée.

Il est impératif, dans le respect de la législation funéraire et dans un souci de préserver l'aspect général et fonctionnel du cimetière de la commune déléguée de Fresne l'Archevêque de commencer une procédure de reprise de sépultures en état d'abandon.

Cette procédure peut prendre entre 3 et 4 ans.

Cette procédure permettra de sécuriser les familles venant se recueillir et libérer de l'espace dans le cimetière.

Madame le Maire propose de commencer la procédure de reprise de sépultures du cimetière de la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Opposition au transfert automatique de la compétence du PLU**

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) document de planification stratégique est en cours de révision ;

Considérant qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme ; en effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;

Madame le Maire,

#### **PROPOSE**

**Article 1 :** De s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Seine Normandie Agglomération.

**Article 4 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Opposition/Validation au transfert automatique des compétences : Collecte des déchets, Accueil des gens du voyage, Assainissement et Habitat.**

Considérant la maîtrise par la commune de la collecte des déchets, de l'accueil des gens du voyage et de l'habitat ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve ses compétences en matière de décision finale ;

Considérant qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal ces compétences ;

Madame le Maire,

## PROPOSE

**Article 1 :** De s'opposer au transfert des compétences en matière de collecte des déchets, de l'accueil des gens du voyage et de l'Habitat à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

**Article 2 :** De valider le transfert de la compétence Assainissement à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

**Article 3 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Seine Normandie Agglomération.

**Article 5 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

### **CAF, changement de contrat CEJ/CTG**

La commune de Frenelles en Vexin est signataire avec la Caf de l'Eure d'un contrat, intitulé Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), permettant ainsi le financement de l'activité périscolaire qui relève de notre compétence depuis le 1er septembre 2017.

Les orientations nationales de la CNAF modifient la contractualisation et depuis le 1er janvier 2020, un nouveau contrat est en vigueur remplaçant le CEJ. Celui-ci intitulé, Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention cadre-politique et stratégique permettant de mobiliser l'ensemble de moyens de la Caf.

De ce fait, il relève de notre responsabilité de prendre les décisions suivantes afin de pérenniser les accords passés avec la Caf de l'Eure :

- Le conseil municipal de la commune de Frenelles en Vexin a décidé de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse au 31/12/2019 pour le CEJ en cours de l'ex CCAE avec la Caf pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.
- Le conseil municipal de la commune de Frenelles en Vexin désire signer la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 et bénéficier des nouvelles modalités de financement (bonus territoire CTG).

Après en avoir voté à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour la commune déléguée de Corny et pour la commune déléguée de Fresne L'Archevêque**

Les modes de chauffage de la mairie et de la salle des fêtes de Corny ainsi que ceux de Fresne L'Archevêque sont énergivores, il est nécessaire de les changer et/ou de mettre un complément moins onéreux.

Pour cela, nous pouvons prétendre à des subventions au titre de la DETR/DSIL.

La société LEBLANC nous a établi un devis pour 70 038.66 HT soit 84 046.39€ TTC pour la commune de Corny et un devis pour 55 695€ HT soit 66 834.00€ TTC pour la commune de Fresne L'Archevêque.

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention à hauteur 56 030.92€ soit 80% du montant HT pour la commune déléguée de Corny et une demande de subvention à hauteur 44 556.00€ soit 80% du montant HT pour la commune déléguée de Fresne L'Archevêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

### Informations diverses :

#### Enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Boisemont et sur le projet de l'usine de teillage

Elle aura lieu du 26 octobre au 28 novembre 2020 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Boisemont et sur le projet de l'usine de teillage.

Le Tribunal administratif a nommé M. Serge De Sainte Maresville, commissaire enquêteur. Des avis de publication sont parus dans Paris Normandie, l'Impartial, sur la commune et sur le site internet de la commune.

#### Achat d'un défibrillateur

A partir 1<sup>er</sup> janvier 2021, les établissements du groupe 4 (300 personnes) devront être équipés d'un défibrillateur, afin de répondre à cette réglementation, un défibrillateur a été acheté.

La dernière commission de sécurité pour l'école a eu lieu le 20/08/2020 et a émis un avis favorable.

C'est la Sté française Yléa qui a donné un meilleur prix sur l'appareil et la maintenance (1 370,98 ttc et 203,99€ ttc)

Dominique LANCIEN : il y aurait-il une formation ?

Aline BERTOU : à voir avec les pompiers

#### Futur devenir sur les locaux de l'école et de la cantine de Fresne L'Archevêque

- La cantine et l'étage de la mairie :

Il y a une possibilité de faire des logements locatifs (1 appartement à l'étage et 1 studio à la place de la cantine).

Le chiffrage est en cours.

- L'ancienne école :

Pour répondre à la réglementation sur l'accessibilité aux bâtiments publics, une mairie annexe peut être envisagée.

#### Les différents travaux réalisés

Sur la commune déléguée de Corny :

Les travaux du logement communal, l'allée du cimetière – église et l'isolation de l'étage de la mairie sont terminés.

#### Syndicat aérodrome d'Etrépagny

La sortie de la commune déléguée de Corny du Syndicat d'aéroport d'Etrépagny a été validée le 27/08/2020.

#### Réflexion sur le nom des habitants de Frenelles en Vexin

Avec la création de Frenelles en Vexin, nous devons nous positionner sur le nom de ses habitants.

Les Frenellois ou Frenelliens.

Frenellois : 15 pour

Frenelliens : 8 pour

Après le vote à main levée, la majorité du conseil a approuvé le nouveau nom des habitants de Frenelles en Vexin sera les Frenellois.

#### La fibre

Une réunion a été faite le 8 octobre à Ecouis, les documents vous ont été envoyés.

#### Divers

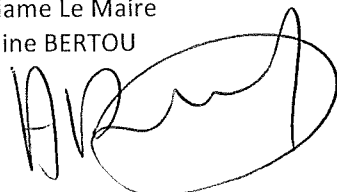
Nous accueillons de nouveau le taekwondo et la country.

#### Rappel :

L'inauguration de l'école aura lieu le 14/11/2020 11H, en espérant que le protocole sanitaire nous le permette.

Plus de question la séance est levée à 20h30.

Madame Le Maire  
Aline BERTOU



Secrétaire de séance  
Mme Catherine BERNARD GARCIA

